

Autres parties à la procédure: European Food SA (représentant: I. Speciac, avocat), Société des produits Nestlé SA (représentants: A. Jaeger-Lenz, S. Cobet-Nüse et A. Lambrecht, Rechtsanwältin)

Dispositif

- 1) *Le pourvoi est rejeté.*
- 2) *L'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) est condamné aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 86 du 20.03.2017

Demande de décision préjudicielle présentée par l'Amtsgericht Hannover (Allemagne) le 9 juin 2017 — Petra Dziatkowiak, Thomas Erich Heinz Dziatkowiak / TUIfly GmbH

(Affaire C-352/17)

(2018/C 104/12)

Langue de procédure: l'allemand

Jurisdiction de renvoi

Amtsgericht Hannover

Parties dans la procédure au principal

Parties requérantes: Petra Dziatkowiak, Thomas Erich Heinz Dziatkowiak

Partie défenderesse: TUIfly GmbH

L'affaire a été radiée du registre de la Cour par une ordonnance de la Cour du 24 novembre 2017.

Pourvoi formé le 13 septembre 2017 par Thomas Murphy contre l'arrêt du Tribunal (cinquième chambre) rendu le 4 juillet 2017 dans l'affaire T-90/16, Murphy/EUIPO

(Affaire C-538/17 P)

(2018/C 104/13)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Thomas Murphy (représentants: N. Travers, J. Gormley, M. O'Connor)

Autres parties à la procédure: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, Nike Innovate CV

Par ordonnance du 30 janvier 2018, la Cour de justice (neuvième chambre) a déclaré le pourvoi irrecevable.
